

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

Session extraordinaire du Conseil provisoire de la Municipalité d'Hébertville, Lac-Saint-Jean-Est, qui siège ce Mercredi 20 mai 2026 à 19 h 00, en la salle Tremblay-Équipement, salle de délibérations régulières du Conseil, située à l'Hôtel de ville secteur Saint-Bruno :

**Sont présents(es) :** M. Sylvain Boily  
M. François Claveau  
M. Michel Claveau  
M. Tony Côté  
M. Sylvain Maltais  
M. Marc Richard  
M. Dave Simard  
M. Yvan Thériault  
MME Émilie Vaillancourt

membres de ce conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance, MME RACHEL BOURGET, directrice générale, ainsi que M. SYLVAIN LEMAY, conseiller stratégique de mise en œuvre de la fusion.

Le président de la séance, Monsieur le maire Marc Richard, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur le maire, Marc Richard, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Marc Richard, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

## **213.05.26 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil étant tous présents, il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour le point 18 intitulé : « Motion de félicitations aux propriétaires de l'Épicerie Tradition – secteur Saint-Bruno ». Les points qui suivent seront décalés.

Il est proposé par M. Tony Côté, appuyé par Mme Émilie Vaillancourt, et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, incluant l'ajout du point 18.

ADOPTÉE

## CORRESPONDANCE

### **3. LETTRES DE JONATAN JULIEN, MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE, REÇUES PAR COURRIEL LE 4 MAI 2026**

Trois lettres de Jonatan Julien, ministre des Transports et de la Mobilité durable, gouvernement du Québec, pour les secteurs respectifs de Saint-Bruno, Hébertville et Hébertville-Station, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien. Monsieur Julien a le plaisir de nous informer qu'il accorde à la Municipalité d'Hébertville une aide financière maximale selon les exigences liées à cette aide indiquées à la section 8 des modalités d'application 2025-2027 du Programme d'aide à la voirie locale. Cette aide se répartit comme suit :

- Secteur Saint-Bruno - Dossier no VKP32846 : 51 300 \$ ;
- Secteur Hébertville - Dossier YYJ44698 : 201 567 \$ ;
- Secteur Hébertville-Station - Dossier GHN72868 : 38 784 \$

### **4. UNE DEMANDE DE CÉDÉRIK JUAIR, KINÉSIOLOGUE, REÇUE PAR COURRIEL LE 13 MAI 2026**

Un courriel de Cédéric Juair, kinésiologue, reçue le 13 mai 2026, visant l'organisation d'un projet qu'il développe actuellement avec son collègue Jonathan Harvey, également kinésiologue, un projet d'envergure régionale, à fort potentiel de mobilisation citoyenne et de visibilité médiatique : Mission : Lac-St-Jean. Leur objectif est de réaliser le tour du Lac-Saint-Jean à la course à pied, en formule relais à deux, pour une distance totale de plus de 260 km. L'ensemble des profits générés par cet événement sera remis à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma, afin de contribuer à l'acquisition d'un appareil médical destiné aux enfants.

Bref, ils demandent la possibilité de leur accorder une rencontre virtuelle (Teams) afin de présenter le projet plus en détail et d'explorer les possibilités d'un appui de notre part puisque, selon eux, ce projet s'inscrit directement dans les valeurs de promotion de la santé, de fierté régionale et d'engagement communautaire portées par la municipalité.

## FINANCE

214.05.26

### **5. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE POUR LES SECTEURS DE SAINT-BRUNO, HÉBERTVILLE ET HÉBERTVILLE-STATION POUR LA PÉRIODE DU 14 AVRIL AU 20 MAI 2026**

LES LISTES DES COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL :

	<u>Saint-Bruno</u>	<u>Hébertville</u>	<u>Hébertville-Station</u>
FACTURES (2025)	3 444.46 \$	0 \$	16 272.01 \$
FACTURES À PAYER	127 622.97 \$	140 947.21 \$	182 037.19 \$
DÉDUCTIONS À LA SOURCE (AVRIL)		46 620.63 \$	
PRÉLÈVEMENTS	31 213.82 \$	39 894.89 \$	11 875.96 \$

SALAIRES NETS DÉJÀ PAYÉS	85 689.77 \$	75 719.99 \$	37 955.13 \$
REMBOURSEMENT COMPTE DE TAXES CRÉDITEUR	0 \$	3 010.90 \$	0 \$

Il est proposé par M. Sylvain Maltais, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 14 avril au 20 mai 2026, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Directrice des finances, Kathy Fortin, à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque ainsi que les salaires nets payés pour ladite période par chacun des secteurs soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée, Kathy Fortin, Directrice des finances et trésorerie, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité d'Hébertville.

SIGNÉ CE 20 MAI 2026

Kathy Fortin, Directrice des finances et trésorerie

ADOPTÉE

**215.05.26 6. AUTORISATION DE LIBÉRATION DE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET DE JEUX D'EAU SECTEUR HÉBERTVILLE-STATION**

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 20 000 \$, taxes incluses, a été retenu dans le cadre de l'acquisition et l'installation de jeux d'eau secteur Hébertville-Station, effectué par l'entreprise Playtec ;

**CONSIDÉRANT** qu'après vérification, l'ensemble des interventions prévues ont été complétés de manière satisfaisante et selon les standards de qualité attendu ;

**CONSIDÉRANT** que l'entrepreneur Playtec a rempli ses obligations conformément au devis et la recommandation faite par le responsable du projet de l'ancienne municipalité d'Hébertville-Station de libérer la retenue ;

Il est proposé par M. Michel Claveau, appuyé par M. Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la libération de la retenue représentant un montant de 20 000 \$, taxes incluses, payable à l'entreprise Playtec, conformément à la recommandation reçue de Pascal Vermette, coordonnateur bâtiment et responsable du projet.

Il est en outre résolu que le paiement de la retenue soit financé à même le Fonds des régions et ruralité (FRR) demandé par l'ancienne municipalité d'Hébertville-Station en 2025.

ADOPTÉE

216.05.26      7. **DEMANDE DE CONTRIBUTION MUNICIPALE DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ D'INAUGURATION DES JEUX D'EAU SECTEUR HÉBERTVILLE-STATION**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ancienne municipalité d'Hébertville-Station a procédé à l'instauration d'un parc de jeux d'eau dans le secteur du carré des loisirs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget pour la réalisation d'une activité d'Inauguration des jeux d'eau prévoit une contribution municipale de 1 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant demandé peut s'intégrer dans la programmation des activités du secteur d'Hébertville-Station étant donné que les activités passées à ce jour ont généré moins de dépenses que prévues ;

Il est proposé par Mme Émilie Vaillancourt, appuyée par M. Dave Simard et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget de l'activité d'inauguration des jeux d'eau du secteur d'Hébertville-Station et d'autoriser la contribution municipale pour un montant n'excédant pas 1 000 \$.

ADOPTÉE

217.05.26      8. **RECONDUCTION DU PROGRAMME VILLAGE-RELAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur Hébertville est accréditée Village-Relais depuis 2009 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Village-Relais est bénéfique pour l'économie de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut procéder au renouvellement de l'accréditation Village-Relais ;

Il est proposé par M. Sylvain Boily, appuyé par M. Tony Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'adhésion à la Fédération des Villages-relais du Québec et d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle au montant de 1 753 \$ qui sera financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

**ADMINISTRATION - GREFFE**

218.05.26      9. **NOMINATION DE 2 REPRÉSENTANTS ET UN SUBSTITUT POUR SIÉGER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RISISS**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité d'Hébertville doit désigner 2 représentants, qui auront 3 voix chacun, pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie Secteur Sud (RISISS) ;

Il est proposé par M. François Claveau, appuyé par M. Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les personnes suivantes soient désignées à titre de représentants de la Municipalité d'Hébertville au sein de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie Secteur Sud (RISISS), soit M. Michel Claveau et M. Yvan Thériault pour un droit de vote de 3 voix chacun.

Il est en outre résolu de nommer M Marc Richard comme substitut en cas d'absence d'un ou l'autre des représentants.

ADOPTÉE

**219.05.26 10. AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTES DEMANDES DE BARRAGES ROUTIERS OU DE DROIT DE CIRCULER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Hébertville est responsable de la sécurité et de la gestion de son territoire ;

**CONSIDÉRANT** que des barrages routiers et des autorisations de circuler peuvent être nécessaires pour diverses raisons, notamment pour des événements communautaires, humanitaires (collecte de fonds) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de garantir une réponse rapide et efficace auxdites demandes ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Dave Simard, appuyé par Mme Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la direction générale à répondre à toute demande de barrage routier ou de droit de circuler sur le territoire de la municipalité d'Hébertville pour des événements communautaires ou caritatifs.

Il est en outre résolu que les organisateurs soient avisés que la sécurité, lors de leur activité, demeurent leur entière responsabilité.

ADOPTÉE

**RESSOURCES HUMAINES**

**220.05.26 11. AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS POUR LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**CONSIDÉRANT** le processus de sélection effectué par le comité de sélection et les entrevues réalisées au cours dudit processus ;

**CONSIDÉRANT** la qualité des candidats ayant soumis leur candidature ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite quant au choix du candidat au poste de Coordonnateur des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT** que les tâches et fonctions du Coordonnateur seront principalement de coordonner et de planifier le travail terrain des équipes pour les services des Travaux publics et de l'Hygiène du milieu ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Michel Claveau, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de M. François Larouche comme Coordonnateur des travaux publics, tel que recommandé par le comité de sélection, et que celui-ci entre en fonction le 15 juin prochain.

Il est également résolu que le maire soit autorisé à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties, et que celui-ci soit annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

**221.05.26 12. AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ PERMANENT À TITRE D'OPÉRATEUR POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS SECTEUR HÉBERTVILLE**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement du service des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT** que M. Jérémy Thibeault a été sélectionné pour occuper un poste d'opérateur aux travaux publics à titre permanent ;

**CONSIDÉRANT** que l'entrée en fonction de M. Jérémy Thibeault a été effectif le 5 mai 2025 et que son expérience et ses compétences ont été reconnues à l'échelon 3 ;

**CONSIDÉRANT** que l'obtention des permis requis pour la conduite de véhicules lourds (minimum classe 3) lui permette d'accéder à un échelon supplémentaire, soit l'échelon 4, conformément aux modalités prévues à l'embauche. Suite à l'obtention des permis de conduire nécessaires pour les véhicules lourds, le 4 mai 2026, il accède à l'échelon 5 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Sylvain Maltais, appuyé par M. Tony Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De confirmer l'embauche de M. Jérémy Thibeault à titre d'opérateur aux travaux publics, en date de la présente ;
- De confirmer son statut d'employé permanent au sein du service des travaux publics ;
- De préciser que cet emploi est syndiqué et assujéti aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur secteur Hébertville, à l'échelon 5, selon l'expérience et les compétences reconnues.

ADOPTÉE

## COMMUNAUTAIRE

222.05.26    **13. AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES DES MUNICIPALITÉS (PACM)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'est dotée d'une politique culturelle afin de soutenir la culture au sein de son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE**, par le biais de cette politique, un programme pour les activités culturelles des municipalités a été établi, leur permettant ainsi de bénéficier d'une aide financière pour des initiatives liées à la culture ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Hébertville désire bénéficier de cette aide ;

**POUR SES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme Émilie Vaillancourt, appuyée par M. Dave Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du programme pour les activités culturelles des municipalités.

Il est en outre résolu d'autoriser Mme Marie-Ève Roy, directrice vie communautaire et culture, à signer le protocole, pour et au nom de la Municipalité d'Hébertville.

ADOPTÉE

223.05.26    **14. DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE RALLYE THÉÂTRAL PATRIMONIAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a le désir de mettre en lumière les artistes locaux et leur offrir une vitrine pour la diffusion de leur art ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucun impact financier pour la municipalité ;

**POUR SES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Tony Côté, appuyé par M. Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce conseil appuie le projet « Rallye théâtral patrimonial » de la Corporation Hébert-Village Historique sous la gouverne de monsieur Hugues Fortin et que madame Rachel Bourget, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer la lettre d'appui.

ADOPTÉE

224.05.26    **15. DEMANDE D'APPUI AU PROJET "IA JOUE DEHORS" ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet à saveur culturelle amène une proximité envers notre communauté et a fait ses preuves par le passé ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucun impact financier pour accueillir le projet sur notre territoire ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Michel Claveau, appuyé par Mme Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet « IA joue dehors » de IQ Atelier et d'autoriser la direction générale à signer la lettre d'appui.

ADOPTÉE

**225.05.26 16. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE VOTANT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO - CATÉGORIE B**

**CONSIDÉRANT QUE** les bibliothèques de la municipalité d'Hébertville sont affiliées au Réseau BIBLIO du Saguenay—Lac-Saint-Jean ;

**CONSIDÉRANT QUE** le code des règlements généraux du Réseau précise qu'une municipalité cliente ne peut avoir qu'un seul représentant votant par catégorie de membre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure requiert que la nomination du membre votant soit entérinée par voie de résolution du conseil municipal ;

Il est proposé par Mme Émilie Vaillancourt, appuyée par M. Tony Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité d'Hébertville attribue le droit de vote à titre de membre de catégorie B — coordonnatrice de bibliothèque, à madame Joannie Bolduc.

ADOPTÉE

**226.05.26 17. MOTION DE FÉLICITATIONS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SECTEUR SAINT-BRUNO**

**CONSIDÉRANT QUE** la Bibliothèque de Saint-Bruno s'est distinguée en remportant le troisième prix dans le cadre du Club de lecture d'été TD 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette reconnaissance témoigne de l'engagement, du dynamisme et du professionnalisme de l'équipe de la bibliothèque ainsi que de l'implication de la communauté ;

Il est proposé par M. Tony Côté, appuyé par M. François Claveau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une motion de félicitations à la Bibliothèque municipale du secteur Saint-Bruno et de souligner l'excellent travail de toute l'équipe et son apport significatif à la vitalité culturelle du milieu.

ADOPTÉE

227.05.26

**18. MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ENDROIT DES PROPRIÉTAIRES DE L'ÉPICERIE TRADITION - SECTEUR SAINT-BRUNO**

Il est proposé par M. François Claveau, appuyé par M. Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer une motion de félicitations aux propriétaires de l'épicerie Tradition qui ont inauguré leurs nouvelles installations le 21 mai dernier. Une épicerie de secteur des plus modernes, un personnel chaleureux et accueillant, un service de proximité si important pour nos communautés, voilà la recette du succès.

Par la même occasion, le conseil désire souligner l'implication sociale et communautaire des propriétaires dans différentes activités sociales et communautaires du secteur Saint-Bruno et rappelle à tous les citoyens l'importance de l'achat local. Bravo pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

**QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

**19. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Les questions de l'auditoire doivent impérativement se limiter aux points traités lors de cette séance extraordinaire.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**20. LEVÉE DE LA RENCONTRE**

Le président constate que l'ordre du jour est épuisé et déclare que la séance soit et est levée. Il est 19 h 16.

Rachel Bourget, dg  
et greffière-trésorière

Je, Marc Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Marc Richard, maire